



Vigilance attentats : les bons réflexes

Guide à destination
des présidents d'université,
des directeurs d'établissement
d'enseignement supérieur
et des référents défense et sécurité

AVERTISSEMENT

- Ce guide n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur.
- Son but est de dispenser des conseils pratiques aux directions d'établissements d'enseignement supérieur
 - universités,
 - grandes écoles...
- Il ne crée pas de nouvelles obligations juridiques, en particulier dans le domaine de la sûreté.

INTRODUCTION

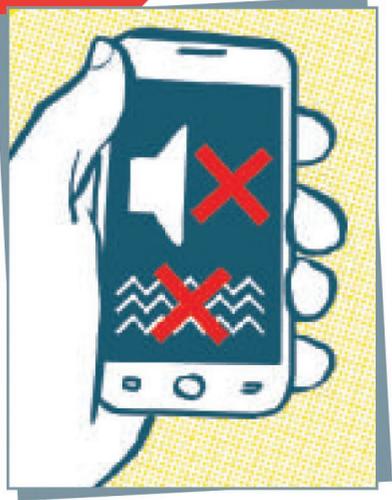
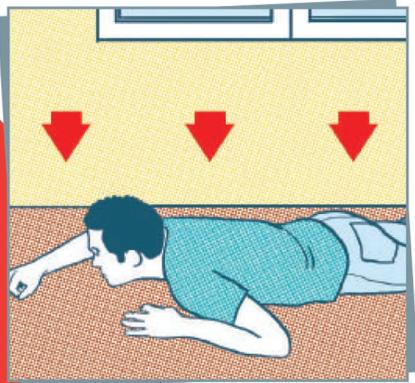
La menace terroriste impose une vigilance accrue. L'éventualité d'une attaque armée nécessite le maintien à un niveau élevé des postures Vigipirate, à Paris comme en Régions.

Ce guide de bonnes pratiques, à destination des responsables d'établissement d'enseignement supérieur et des équipes de direction, présente les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque.

Une bonne préparation des établissements d'enseignement supérieur, de même qu'une réaction adaptée des personnels, peuvent permettre de sauver des vies.

La sécurité est l'affaire de tous. Il est donc important d'adopter une démarche permanente de veille, de prévention, de protection et de sécurité. C'est la vocation de ce guide.

SAUVER DES VIES AVANT TOUT



MÉTHODOLOGIE DU RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Développer les relations avec les partenaires extérieurs

- ▶ **Interlocuteurs académiques et départementaux « sécurité »**
Pour bénéficier d'un accompagnement, contacter ses interlocuteurs de la police et de la gendarmerie...
- ▶ **Forces de sécurité intérieure**
Pour renforcer la surveillance de la voie publique et des abords des établissements en cohérence avec les flux de l'établissement
 - entrée et sortie des étudiants;
 - déplacements vers les différentes infrastructures...

Analyser la menace

- ▶ **Envisager/scénariser les attaques externes et internes** en lien avec les interlocuteurs départementaux et académiques sécurité :
 - identifier les accès possibles des agresseurs;
 - leurs cheminements;
 - leurs moyens d'action possibles.
- ▶ **Analyser** les vulnérabilités de l'établissement.
- ▶ **Élaborer** les procédures de sécurité relatives notamment aux moyens d'alerte :
 - alerte codée;
 - appel au confinement ou à l'évacuation;
 - au signalement des attitudes, tenues ou objets suspects.

Les responsables d'établissement d'enseignement supérieur ont en charge l'information et la sensibilisation des étudiants et des personnels.

Bien connaître son environnement quotidien

- ▶ Connaître la configuration de son établissement :
 - emprise du site;
 - voisinage;
 - agencement des bâtiments;
 - aménagement des espaces.
- ▶ Identifier les cheminements d'évacuation et les issues de secours.
- ▶ Identifier les lieux de confinement et où se cacher éventuellement.
- ▶ Connaître les moyens d'alerte propres à l'établissement.
- ▶ Identifier le mobilier utile pour se barricader et se protéger
 - tables;
 - armoires...

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mettre en place des moyens d'alerte spécifiques

- ▶ **Avoir un système centralisé :**
 - alerte sonore spécifique distincte de l'alarme incendie ;
 - sonnerie modifiée ou codifiée ;
 - message par haut-parleur.
- ▶ **Avoir un système décentralisé** pour permettre au personnel de donner l'alerte, notamment dans les établissements de taille importante ou comportant différentes entités.



L'alerte doit permettre de prévenir, au plus vite, l'ensemble de l'établissement de l'attaque.

Optimiser l'organisation en cas d'intervention des forces de l'ordre

- ▶ **Stocker, hors site et en sécurité**, les documents, codes ou moyens d'accès nécessaires en cas d'intervention des forces de l'ordre :
 - plans des lieux ;
 - codes d'accès ;
 - alarme ;
 - clés...

S'informer et s'exercer sont les clés d'une bonne préparation.

Se former et former les personnels

- ▶ Se rapprocher des services de formation compétents en liaison avec le référent défense et sécurité :
 - la sûreté ne s'improvise pas ;
 - un responsable d'établissement d'enseignement supérieur doit y être sensibilisé.
- ▶ Élaborer un plan de sensibilisation du personnel au risque d'attentat :
 - **informer** sur la menace et sur les mesures Vigipirate ;
 - **accompagner** la diffusion au personnel de direction du guide de bonnes pratiques ;
 - **informer** sur les procédures de sécurité et le rôle de chacun ;
 - **favoriser** une connaissance du site en organisant des « reconnaissances exploratoires » pour montrer
 - les cheminements ;
 - les abris possibles ;
 - les issues de secours ;
 - le mobilier utile pour se barricader ;
 - les obstacles éventuels ;
 - **sensibiliser** le personnel afin qu'il sache repérer des situations ou des comportements inhabituels ;
 - **encourager** la vigilance de chacun et favoriser les remontées d'informations suivant une procédure établie ;
 - **former** aux premiers secours.

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renforcer la vigilance et le contrôle des accès

- ▶ **Rendre visibles** les mesures de protection (affichage du logo VIGIPIRATE) aux endroits où des mesures de protection renforcées sont mises en place ; information claire aux points d'entrée et sur le site web de l'établissement.
- ▶ **Renforcer** la vigilance et le contrôle des accès (restreindre le nombre de points d'accès à l'établissement, filtrage des entrées, contrôle visuel...).
- ▶ **Organiser** la surveillance des abords du site (possibilité de recours à la vidéoprotection).
- ▶ **Être à l'écoute** des étudiants qui peuvent évoquer des informations perçues, notamment sur les réseaux sociaux.
- ▶ **Accompagner** les étudiants dans l'acquisition des bons réflexes à adopter en cas d'alerte.
- ▶ **Impliquer** les étudiants dans la démarche de vigilance collective.



Les points de vigilance : repérer les attitudes et situations inhabituelles

- Sac abandonné, colis suspect.
- Véhicule suspect :
 - stationnement prolongé ;
 - comportement des occupants ;
 - moteur tournant.
- Attitude laissant supposer un repérage :
 - allées et venues ;
 - observation prolongée...

Tester le dispositif de crise



Les exercices doivent être réguliers et progressifs.

- ▶ **Tester** la chaîne d'alerte interne et externe.
- ▶ **Vérifier** régulièrement la disponibilité des issues de secours.
- ▶ **Réaliser** des exercices simples de mise en situation.
- ▶ **Organiser** des exercices de sûreté intégrant éventuellement les différents partenaires (forces de l'ordre...).
- ▶ **Vérifier** que les documents, codes ou moyens d'accès nécessaires en cas d'intervention des forces de l'ordre (plans, clés, codes d'accès, alarme...) soient stockés hors site et en sécurité.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Caractériser la menace

- ▶ **Où ?** Localisation.
- ▶ **Quoi ?** Nature de l'attaque :
 - explosion ;
 - fusillade ;
 - prise d'otages ;
 - type d'armes ;
 - estimation du nombre de victimes.
- ▶ **Qui ?** Estimation du nombre d'assaillants, description :
 - sexe ;
 - vêtements ;
 - physionomie ;
 - signes distinctifs ;
 - attitude :
 - assaillants calmes,
 - assaillants déterminés.



ÉVACUATION OU CONFINEMENT ?

S'échapper

► 2 conditions

- Avoir identifié la localisation exacte du danger.
- Estimer pouvoir s'échapper sans risque.

► **IMPORTANT**

- Faire évacuer calmement les lieux.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Utiliser un itinéraire connu.
- Respecter le silence absolu :
 - téléphones portables en mode silence ;
 - sans vibreur.
- Ne pas s'exposer (se courber, se pencher).
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper.
- Prévenir/alerter les autres personnes autour de vous.
- Dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

Les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des circonstances et des lieux.

Se cacher

► Où ?

- Si les locaux s'y prêtent (salles de cours, TD, bureaux...), rester dans la salle, s'enfermer et barricader la porte.
- Si c'est possible, **rejoindre les locaux préidentifiés** les plus sûrs
 - bureaux;
 - toilettes;
 - parking;
 - toits...
- s'enfermer et barricader la porte.

► **IMPORTANT**

- S'enfermer et se barricader au moyen du mobilier disponible.
- Éteindre les lumières.
- Se mettre hors de vue et s'éloigner
 - des murs;
 - portes;
 - fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Couper le son des téléphones portables
 - mode silence;
 - sans vibreur.
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



Ne pas ouvrir le local mais attendre que ce soit les forces de l'ordre qui le fassent.

Alerter

- ▶ **Déclencher l'alerte spécifique**
« attaque terroriste » qui doit être différente de l'alarme incendie.
- ▶ **Prévenir les forces de sécurité**
17 ou 112
 - donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?) ;
 - les tenir informées de l'évolution de la situation.



N' imaginez pas qu'un autre a forcément déjà donné l'alerte.



RESPECTER LES CONSIGNES DES FORCES DE L'ORDRE

Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

Dans la mesure où les forces de l'ordre ont pris contact et se sont authentifiées...

- ▶ Faire évacuer calmement les lieux en laissant toutes les affaires sur place.
- ▶ Les personnes doivent avoir les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçues comme suspectes.
- ▶ Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



PRÉPARER UN RASSEMBLEMENT DE PERSONNES

L'objectif principal est de protéger le public et les flux par un dispositif de surveillance et de contrôle.

Collecter des informations précises sur le rassemblement

- ▶ Identifier les organisateurs du rassemblement.
- ▶ Déterminer précisément les modalités pratiques du rassemblement
 - date;
 - horaires;
 - lieu ou itinéraire;
 - estimation du nombre de participants;
 - sensibilité de l'événement...

Identifier les vulnérabilités du rassemblement en liaison avec les organisateurs

- ▶ Se concerter avec
 - les organisateurs;
 - la préfecture;
 - les forces de sécurité intérieure.
- ▶ Analyser les risques du rassemblement au regard du contexte (général et global).

Organiser la sécurité de l'événement

- ▶ Prévoir les moyens d'alerte du public en cas d'attaque.
 - **Disposer** de moyens d'alerte et d'information du public
 - mégaphone;
 - sirène...
- ▶ Assurer la protection du périmètre et de ses abords immédiats.

En fonction de l'analyse de vulnérabilité du rassemblement :

- **Restreindre ou interdire** le stationnement ou la circulation aux abords immédiats.
- **Délimiter**, en l'absence de clôture, la zone de rassemblement par l'installation de barrières (sans réduire la capacité d'évacuation du public).
- **Envisager** l'installation d'obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule-bélier sans nuire aux capacités d'intervention des secours.
- **Filter** les accès et procéder à une inspection visuelle des sacs et des bagages avec le consentement du public (tout refus conduisant à une interdiction d'accès).
- **S'assurer** de la bonne surveillance des accès livraison en amont de la manifestation.
- **Éviter** la concentration de public devant les accès d'un bâtiment accueillant une manifestation (amphi, labo...).

Brochure réalisée
en partenariat
avec le ministère de
l'Éducation nationale,
de l'Enseignement
supérieur et de
la Recherche et le
ministère de l'Intérieur

